



Municipalité
de Sainte-Jeanne D'Arc

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITE DE SAINTE-JEANNE D'ARC
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,

Louise Boivin directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE :

- Le conseil de la Municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc a adopté une résolution à la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2017 à 20h00 afin d'établir le calendrier des séances du conseil pour l'année 2018 tel que prévu par l'article 148 du Code municipal du Québec.

Les séances prévues au calendrier se tiendront à compter de 20h00 aux dates suivantes:

Janvier 2018 :	mardi le 16 janvier
Février 2018 :	lundi le 5 février
Mars 2018:	lundi le 5 mars
Avril 2018 :	lundi le 9 avril
Mai 2018 :	lundi le 7 mai
Juin 2018 :	lundi le 4 juin
Juillet 2018 :	mardi le 3 juillet
Août 2018 :	lundi le 6 août
Septembre 2018 :	jeudi le 13 septembre
Octobre 2018:	lundi 1er octobre
Novembre 2018 :	lundi le 5 novembre
Décembre 2018 :	lundi le 3 décembre

Donné à Sainte-Jeanne d'Arc, ce 5e jour de décembre 2017.

Louise Boivin

Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée Louise Boivin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8.00 heures et 18.00 heures le 5^e jour du mois de décembre 2017, à chacun des endroits suivants:
Bureau de poste et à l'entrée du bureau municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5e jour de décembre 2017.

Louise Boivin, Directrice générale et secrétaire-trésorière